

29 mar 2018 -07:42

Quels soins de santé mentale pour les personnes âgées ?

Les enfants et les adultes ont leurs réseaux spécifiques de soins de santé mentale, mais qu'en est-il des personnes âgées ? Faut-il organiser leurs soins en un réseau séparé ou peut-on les intégrer dans le système de soins des « adultes » ? À cette question, le Centre fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE) répond que l'âge chronologique ne doit pas servir de critère décisif car les « personnes âgées » constituent un groupe de population très hétérogène, avec des individus en pleine forme et d'autres très fragiles. Il est également d'avis qu'il faut maintenir leurs contacts privilégiés avec leur médecin généraliste, tant pour leurs problèmes somatiques que psychiques. Toutefois, certains problèmes de santé mentale nécessitent des connaissances spécifiques. Le KCE plaide donc pour une extension des différentes offres de soins de santé mentale des « adultes » aux personnes âgées, tout en prévoyant de les renforcer par des spécialistes (à former) en santé mentale de la personne âgée et en mettant l'accent sur les interventions dans les lieux de vie et sur la collaboration entre tous les intervenants d'aide et de soin.

En Belgique, les soins de santé mentale ont fait l'objet d'une série de réformes depuis une vingtaine d'années. Leur objectif global est de permettre aux personnes de rester le plus possible dans leur milieu de vie, et de n'avoir recours à l'hospitalisation que lorsqu'il n'y a plus d'autre solution. Dans le cadre de ces réformes, le SPF Santé publique a demandé au KCE de déterminer s'il fallait organiser les soins de santé mentale des personnes âgées en un réseau séparé (comme pour les enfants et adolescents) ou si l'on pouvait les englober dans les soins des « adultes » en général.

L'âge de la carte d'identité n'est pas le plus important...

Dans la plupart des pays occidentaux, on considère que l'âge chronologique de 65 ans – qui a été jusqu'il y a peu celui de la retraite professionnelle – correspond au passage du statut d'adulte actif à celui de « personne âgée ». Or une très grande partie des personnes qui ont dépassé cet âge sont encore en bonne forme, actifs et autonomes. Sur un plan médical aussi, on considère aujourd'hui que la vieillesse se définit davantage par une certaine fragilité et par l'accumulation de pathologies, que par une limite d'âge précise. Bref, les personnes âgées constituent une catégorie de patients très hétérogène. Leurs soins ne doivent donc pas être organisés sur la seule base de l'âge des personnes.

...même si les personnes âgées nécessitent des compétences spécifiques

Cela ne veut pas dire, pour autant, que les personnes âgées peuvent toujours être traitées comme n'importe quel adulte d'âge moyen. Certains de leurs problèmes de santé mentale nécessitent bel et bien des connaissances spécifiques, à la frontière entre la psychiatrie et la gériatrie (p.ex. distinguer une dépression d'une démence débutante, tenir compte des problèmes physiques concomitants, ajuster les doses des médicaments, etc.). Il est donc indispensable de sensibiliser tous les soignants aux spécificités de la psycho-gériatrie et de créer une compétence spécifique en psychiatrie de la personne âgée.

Le médecin généraliste au cœur du système

Les exemples d'organisation des soins de santé mentale étudiés dans d'autres pays montrent que les médecins généralistes sont très souvent les premiers professionnels contactés par les personnes âgées,

comme c'est également le cas chez nous. Leur rôle est central pour identifier les problèmes de santé mentale et proposer un premier traitement, tout en tenant compte des problèmes somatiques qui coexistent. Les autres intervenants à domicile sont également bien placés pour aider à l'identification précoce des problèmes de santé mentale.

Un bémol toutefois : les acteurs de la première ligne n'ont généralement pas assez de formation et de temps pour prendre en charge les problèmes de santé mentale des personnes âgées. Il est donc indispensable qu'ils abordent ces problématiques avec une vision plus multidisciplinaire et qu'ils bénéficient d'une collaboration franche et ouverte avec les professionnels plus spécialisés (psychologues, psychiatres, gériatres).

Aller à domicile...

Tant en Flandre qu'en Wallonie, certains projets pilotes, issus des Services de Santé Mentale (Centra voor Geestelijke Gezondheid en Flandre), s'adressent directement aux personnes âgées. Une des clés de leur réussite est leur disposition à se déplacer au domicile de leurs patients. Ces initiatives sont cependant trop peu nombreuses et méconnues ; elles mériteraient d'être généralisées à tout le pays.

Dans le cadre de la réforme des soins de santé mentale, notre pays a également mis sur pied des équipes mobiles psychiatriques (« article 107 », SPAD – Soins psychiatriques pour personnes séjournant à domicile) en lien avec les institutions de soins psychiatriques. Elles se rendent au domicile des patients mais elles se concentrent principalement sur les personnes de moins de 65 ans. Le KCE suggère donc d'étendre leur champ d'action, de les renforcer en nombre et de les soutenir par des équipes mobiles de troisième ligne, spécialisées dans les soins aux personnes âgées, qui pourraient intervenir dans les cas les plus complexes.

D'autres outils existants, comme les « consultations multidisciplinaires autour du patient psychiatrique à domicile » et le recours à des coordinateurs des soins, devraient être activés plus souvent afin de favoriser les indispensables collaborations entre acteurs de terrain.

...y compris dans les maisons de repos

Les MRS doivent souvent héberger des personnes âgées dépendantes présentant des problèmes de santé mentale. Dans la mesure où l'on peut considérer que ces MRS sont bel et bien le « lieu de vie » des personnes qui y résident, le KCE suggère que toutes les interventions à domicile mentionnées ci-dessus soient également possibles en MRS. Il souligne également l'intérêt d'unités spécialisées, avec une offre de soins personnalisée, pour les personnes âgées présentant des troubles du comportement.

Une offre hospitalière suffisante

Pour les personnes âgées dont les soins ne peuvent pas ou plus être prodigués à domicile ou en MRS, il existe à l'étranger des services de psycho-gériatrie, où collaborent des psychiatres, des gériatres et des neurologues. Dans notre pays, il est nécessaire de prévoir une capacité hospitalière suffisante dans les services de psychiatrie, de gériatrie et de psycho-gériatrie.

En parallèle, les hôpitaux doivent faire usage de leurs équipes de liaison interne gériatriques et psychiatriques afin d'assurer une prise en charge globale aux patients âgés hospitalisés, dans une vision de continuité et de qualité des soins. L'intégration de psychiatres spécialistes de la personne âgée devrait être favorisée au sein de ces équipes de liaison.

Changer le regard de la société

Enfin, la prise en compte des problèmes de santé mentale des personnes âgées appelle également de nouvelles attitudes dans la société, qui doit lutter contre les stéréotypes liés à l'âge et à la maladie mentale. Il ne faut jamais oublier que la santé mentale est un aspect clé de la promotion du « bien vieillir », tout comme le maintien du sens de la vie et du sentiment d'utilité et d'inclusion dans la communauté.

Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé
Centre Administratif du Botanique, Door Building (10ème
étage)
Boulevard du Jardin Botanique 55
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 287 33 88 (nl) /+32 2 287 3354 (fr)
<http://kce.fgov.be>

Gudrun Briat
Communication scientifique
+32 475 274 115
press@kce.fgov.be